



MAIRIE DE
CARLENCAS ET LEVAS

Procès-verbal du conseil municipal

27 avril 2026, 18h00

Salle de la mairie à Carlencas-et-Levas

Présents : Sylvie TOLUAFE, Frédéric ARNAUD, Jonathan BOYER, Emilie THIEBAUT, David HULIN, Sylvie DUVAL, Serge BELHACHE, Nathalie ALZIEU, Manon PORTES, Emilie FITOU

Absents (excusé) : Néant

Absent : Néant

La séance débute à 18h00. Sylvie TOLUAFE accueille les participants. Jonathan BOYER est désigné comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

AFFECTATIONS DE RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2025

Madame le maire présente les résultats et les affectations de résultats des budgets 2025 sur les budgets 2026.

Le maire rappelle que la commune est toujours dans l'attente du versement de quelques subventions, notamment le Fonds vert de 24 000 €. Bien qu'il soit plus difficile de recevoir des subventions, cela n'empêchera pas la mairie de faire des demandes auprès du département, de l'état et/ou de la région.

Le conseil municipal approuve les affectations de résultat à l'unanimité.

AFFECTATIONS DE RESULTATS DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025

Madame le maire rappelle que les facturations d'eau de 2024 et 2025 n'ont pas été faites. Il est nécessaire de les rattraper. C'est pourquoi les élus ont fait le tour de la commune pour relever les compteurs et que la mairie va se munir d'un logiciel à jour pour pouvoir effectuer les facturations d'eau en bon et dû forme.

Pour éviter de sauter de tranche, le relevé d'index effectué en avril 2026 sera lissé pour être calculé au prorata du nombre de mois 2026 déjà passés.

Afin de rattraper les facturations, il est proposé de penser un calendrier de création des facturations :

- Mai 2026 : facturation de 2024
- Fin août 2026 : facturation de 2025

Mais pour cela il faut que le logiciel ait été installé. Les élus discutent de la volonté de penser un calendrier qui puisse permettre de rattraper le retard de facturation sans être trop lourd à porter pour les administrés.

Le conseil municipal approuve les affectations de résultat à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Madame le Maire propose de ne pas augmenter le taux d'imposition. La hausse est proposée par l'état, mais la mairie n'a pas ré-augmenté les taux depuis 2021. Cela représente un manque à gagner mais c'est une décision plus juste pour les administrés. Cette décision est prise pour pas impacter plus que nécessaire les administrés, surtout au vue des autres augmentations de la vie courante actuelle.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les taux du bâti, du non-bâti et de la taxe d'habitation.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2026

La commission finances s'est réunie le mercredi 15 avril et le budget proposé reflète leurs échanges et leurs propositions. Tout d'abord, chaque délibération comprend l'autorisation au maire de modifier des affectations dans les chapitres budgétaires afin d'éviter les Conseils municipaux ne comprenant que des décisions modificatives. Madame le maire rendra compte de ces modifications au conseil municipal.

Le budget communal ne permet pas, en l'état, de prendre un remplaçant pour palier à l'arrêt de travail de l'agent technique. Peut être qu'un petit emploi d'été ou un tremplin peut être envisagé, mais cette année c'est l'engagement des élus qui permettra d'assurer la propreté du village.

Le maire remercie les élus pour leur investissement.

Après avoir répondu aux questions des élus sur les lignes budgétaires, le maire propose le vote de ce dernier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2026

Le maire présente le budget. Une ligne d'investissement prévu le financement de l'installation des compteurs connectés restant et l'achat d'une tablette pour pouvoir gérer le nouveau système de relevé. L'installation de ces compteurs devrait, de plus,

permettre de détecter plus rapidement les fuites sur le réseau. La mairie recevra une alerte et pourra la communiquer à la personne concernée.

Madame le maire annonce également qu'il faut s'attendre à avoir des problèmes d'eau sur l'été.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VOTE DE L'UTILISATION DU COMPTE 623.

Madame le Maire présente le compte 623, qui est un compte dit « sensible » par la Direction des finances publiques. Ce compte permet de payer et de prévoir toutes les dépenses concernant les animations et les relations publiques.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La commission d'appel d'offres est une commission municipale obligatoire. La préfecture a relevé des anomalies sur la délibération la concernant c'est pourquoi il est nécessaire de la revoter en conseil municipal :

- Il manque un membre titulaire
- Il manque un membre suppléant
- Madame le maire ne doit pas apparaître sur la délibération car elle est présente d'office dans la commission

Après discussion, le Conseil municipal désigne les membres de la commission d'appel d'offres comme suit :

Membres titulaires : Emilie THIEBAUT, Frédéric ARNAUD et Luc RYNGERT

Membre suppléants : Jonathan BOYER, Serge BELHACHE et Manon PORTES.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Madame le maire lève la séance à 20h00 et remercie les participants.